COPIE

Canton de Vaud
Commune de St-Prex

COMPLEMENT ET ABROGATION PARTIELLE DU PLAN D'EXTENSION FIXANT LA LIMITE DES CONTRUCTIONS DU BOURG DU 29 JUILLET 1987

DEVANT-LA-VILLE

0 — 20m ECHELLE 1:1000

LEGENDE

- limite nouvelle
- limite radiée
- bande d'implantation obligatoire
- front d'implantation obligatoire
- limite des dépendances de peu d'importance

Pour le surplus, le plan d'extension fixant la limite des construction du Bourg du 29 juillet 1987 et les dispositions de la loi sur les routes sont applicables

1

Appouvé par la Municipalité de St-Prex

dans la séance du 21 janvier 2004

Le Syndic — La Secrétaire

2

Mis à l'enquête publique

du 26 janvier 2004 au 24 février 2004

Le Syndic — La Secrétaire

3

Adopté par le Conseil communal de St-Prex

dans la séance du 31 octobre 2004

Le Président — La Secrétaire

4

Approuvé préalablement par le Département compétent

le: 12 MARS 2008

Le Chef du Département

5

Mis en vigueur

le: 16 MAI 2008

Décembre 2007

9941-limite cons-101207-MZ-cr

urbaplan